



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION D'UN BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$ ARTICLE 6.1 DU CODE MUNICIPAL

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, que la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog a aliéné les biens ci-dessous mentionnés:

Bien aliéné	Date	Aquéreur	Prix (avant taxes)
Bateau Capelli Work 625 2019 avec moteur Mercury 150K Serpro	21 mai 2025	Ville de Magog	37 500\$
Bateau Capelli Work 625 2019 avec moteur Mercury 150K Serpro	21 mai 2025	Canton de Stanstead	37 500\$

Donné et signé à Magog, ce 16 juin 2025

Dominick Faucher
Greffier-trésorier